

LE BIMI

la
cgt
93

N° 940 • Mars 2026 • Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • 1.50 €

POUR LA CGT L'ÉGALITÉ C'EST TOUTE L'ANNÉE !



Info luttes :
Portait de camarade - P 4

Info luttes :
Éducation
l'intersyndicale 93 reçue
par le ministère - P 5

Internationale :
Soutien aux flotilles
pour GAZA ! - P 6

Info luttes :
Pas touche au 1^{er} mai !
P 10



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

**Le Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...**

**Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.**

→ **Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)**



**Le Macif,
c'est vous.**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.**



MAIRIE DE
RUE DE LA LIBERTÉ
91000 EVRY-COURCOURONNES
01 69 15 15 15
www.evry-mairie.fr



édito

Jean-Claude Hacquard
Secrétaire de l'UL de Paris Nord 2 et
membre de la CE de l'UD CGT 93

Après le 8 mars amplifier les luttes pour l'égalité et faire barrage à l'extrême droite

La CGT a appelé à se mobiliser le dimanche 8 mars 2026 dans les rassemblements et manifestations féministes et contre l'extrême-droite notamment en faisant barrage les 15 et 22 mars lors des élections municipales. Ce sont plus de 200 000 militantes et militants qui ont battu le pavé à travers toute la France.

Car l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être une réalité. Les femmes continuent de subir des salaires plus faibles, des temps partiels imposés, des carrières freinées et une précarité plus forte. Elles sont majoritaires dans les métiers essentiels – santé, nettoyage, commerce, aide à la personne, éducation – des métiers indispensables mais toujours trop peu reconnus et trop mal payés. À cela s'ajoutent les violences sexistes et sexuelles qui restent une réalité dans le monde du travail comme dans la société.

Cette mobilisation s'est déroulée aussi dans un contexte politique préoccupant. À l'approche des élections municipales, l'extrême droite tente de banaliser ses idées et de s'implanter dans nos territoires en cherchant à capter la colère sociale tout en continuant de défendre un projet profondément opposé aux intérêts du monde du travail.

Car l'extrême droite n'a jamais été du côté des travailleuses et des travailleurs. Elle combat les droits syndicaux, s'attaque aux solidarités collectives et oppose les salarié.e.s entre eux selon leurs origines, leurs quartiers ou leur religion. Sa stratégie est simple : diviser pour empêcher les luttes sociales. La CGT 93 doit prendre toute sa place pour combattre ses idées rétrogrades.

Nous ne devons pas oublier que l'extrême droite est aussi un danger pour les droits des femmes, droits qui ne seront jamais défendus par celles et ceux qui alimentent la haine, la stigmatisation et le repli. L'égalité ne se construit pas en désignant des boucs émissaires mais en développant les droits sociaux, les services publics et la solidarité entre toutes et tous.

En Seine-Saint-Denis et plus particulièrement à la CGT, nous savons que notre force réside dans l'unité des travailleuses et des travailleurs, dans la solidarité et dans les luttes collectives. C'est cette force qui a permis les grandes conquêtes sociales et c'est elle qui permettra de faire reculer les inégalités et les idées d'extrême droite.



Sommaire

- 03 Editorial
- 04 Portrait de camarade
- 05 Éducation. L'intersyndicale 93 reçue par le ministère
- 06 Soutien aux flotilles pour Gaza !!
- 08 Le 8 mars en images
- 10 Pas touche au 1^{er} mai !
- 11 Plan de formation 2026 de l'UD CGT 93
- 12 Perte d'autonomie des personnes âgées
- 14 IHS 93 - Norton/Saint-Gobain Abrasifs. Femmes et hommes en lutte face à deux multinationales !

Portrait de camarade

Salut Anne-Laure, peux-tu commencer par te présenter et nous retracer ton parcours ?

J'ai grandi dans le 18^e arrondissement de Paris avec des parents militants de la cause des sans-papiers. Mon parcours scolaire n'a pas été de tout repos car j'ai toujours eu beaucoup de problèmes avec l'autorité ! Je suis rentrée très tôt dans la vie active et je suis ainsi devenue gestionnaire de compte à l'URSAAF de Montreuil où j'ai adhéré à la CGT et été élue déléguée du personnel. J'ai connu un bref désamour vis-à-vis de notre confédération et j'ai fait un rapide passage à la CNT. J'y appréciais la possibilité de me mobiliser sur d'autres luttes car j'avais l'impression d'être enfermée dans mon syndicalisme d'entreprise à l'URSAAF. Cela explique mon grand intérêt de l'interpro aujourd'hui. A un moment j'ai décidé de reprendre des études et j'ai obtenu un BTS et une licence en droit du travail et protection sociale qui m'est utile notamment dans mon activité aux prud'hommes et qui m'a permis d'évoluer au sein de l'URSAAF. Après mon retour à la CGT j'ai eu la volonté de m'investir dans l'UL via la commission exécutive d'abord puis le secrétaire général de l'UL Richard Delumbee m'a proposé de devenir CPH (conseillère prud'hommale) puis de prendre sa suite au secrétariat de l'UL.

Tu es donc récemment devenue secrétaire générale de l'Union Locale de Montreuil, qu'est ce qui t'y plaît ?

Il faut déjà parler de la particularité de Montreuil, de la proximité de la Confédération qui amène forcément un lien privilégié avec les différentes fédérations. Je peux compter sur la présence de Richard qui est très aidant ainsi que sur une CE que j'espère être vraiment l'organe politique de décisions pour l'UL. Au-delà, nous pouvons compter sur la participation de beaucoup de militant-es investi-es dans l'UL et heureusement car nous n'avons pas de salarié-es.

J'ai beau être de Montreuil, la ville est vaste et nous avons énormément de petites et moyennes entreprises. Il y a beaucoup de travailleur-euses individuel-les pour qui c'est difficile de s'organiser. Nous constatons un fort changement socio-professionnel de nouveaux types de salariat : milieu associatif, très jeune, de l'auto-entreprise etc. On se sent utile dans une idée de re-politisation de la jeunesse car les droits, même les plus basiques, ne sont pas connus malgré le fait que les longues études deviennent de plus en plus communes. Enfin, être aux côtés des camarades qui mènent les luttes pour les droits des travailleur-euses sans-papiers est très stimulant.



À l'approche du congrès confédéral, peux-tu nous livrer tes attentes ?

J'espère qu'y émergera la nécessité de durcir notre syndicalisme un peu partout. Les idées d'extrême-droite (et pas seulement les partis) avancent plus vite que nous dans la société (tout sécuritaire, répressions etc.). En tant que secrétaire d'UL j'ai conscience que notre engagement va devoir se durcir à tous les niveaux. C'est un élément qui m'a encore plus convaincu de m'investir. Nous avons besoin d'un élan pour remotiver les secteurs professionnels car j'ai une impression de régression. Je pense que nous devons réapprendre et penser autrement la grève. La CGT est devenue très légaliste et cela s'oppose parfois à la légitimité du mouvement.

ÉDUCATION L'INTERSYNDICALE 93 REÇUE PAR LE MINISTÈRE.

Jeudi 12 mars, l'intersyndicale éducation FSU-CGT-SUD de Seine-Saint-Denis était reçue au ministère pour la 5^e audience consécutive, suite à la mobilisation d'ampleur du plan d'urgence 93.

Une audience qui est intervenue 2 ans après le dernier rendez-vous au ministère et à Matignon. Des échanges qui n'avaient eu de suites, notamment à cause de la dissolution. Cependant le pouvoir Macron n'a pas manqué de maintenir durant ces années une politique de maltraitance et de casse de l'éducation nationale, qui se fait particulièrement sentir en Seine Saint Denis, département le plus modeste et le plus jeunes de la France Hexagonale.

Dans un communiqué commun l'intersyndicale a rappelé la force de la mobilisation pour le plan d'urgence « la 1^{ère} mobilisation de salarié-es en nombre de grévistes en 2024 » qui bien que chiffré à « 358 millions d'euros », concerne un département qui souffre d'une rupture d'égalité puisque « 30% : c'est la différence entre le niveau moyen d'investissement par élève en France, et le niveau moyen dans le 93 (6 200 euros par élève et par an dans le 93 contre 8 840 euros au niveau national). »

un rabais d'autant plus choquant alors « que 2/3 de nos établissements sont classés en zone d'éducation prioritaire, ce qui devrait, contrairement à ce que l'on constate, justifier un sur investissement, propice à compenser ces inégalités. C'est un manque net de 859 millions d'euros pour nos écoles. Cette situation porte un nom : il s'agit de discrimination territoriale. » insiste l'intersyndicale.

Les réponses du ministère, qui semblait découvrir le dossier ont été totalement insatisfaisante. Aucun engagement concret. Cependant l'intersyndicale a décidé de ne pas lâcher l'affaire, en concluant « Face à l'inconséquence et au mépris du ministère, il faut monter le son. L'intersyndicale 93 appelle les personnels à se réunir et à construire les bases d'une mobilisation qui montrera au ministère que nous ne nous satisfaisons pas d'un tel manque de considération. Après la journée du 17 février, il s'agit de monter d'un cran et de s'emparer de toutes les dates de mobilisation à venir. »



SOUTIEN AUX FLOTILLES POUR GAZA !

Depuis 18 ans, l'État d'Israël, qui mène une politique coloniale, maintient un blocus strict sur la bande de Gaza et mène, depuis plus de 28 mois, une guerre d'une extrême violence contre sa population. Durant cette période, des citoyennes et citoyens du monde entier ont tenté à plusieurs reprises de briser ce blocus afin d'apporter aux Gazaouis une aide humanitaire et un soutien politique.

Aujourd'hui, plus de 80 % des infrastructures de Gaza — habitations, commerces, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, installations agricoles et lieux de culte — sont détruites. L'économie est à l'arrêt et la situation sanitaire est extrêmement grave. Les maladies se propagent sans possibilité de soins adéquats, faute de médicaments et d'équipements. Malgré les efforts pour reconstruire tant bien que mal, les structures hospitalières restantes ne peuvent faire face à l'ampleur des besoins. L'aide humanitaire, pourtant indispensable, n'entre que de manière très limitée.

Bien qu'un cessez-le-feu ait été annoncé en octobre 2025, les habitants de Gaza continuent de mourir sous les bombardements et les tirs israéliens, mais aussi à cause de l'effondrement de bâtiments endommagés ou des conditions de vie dramatiques, marquées par la faim et le froid. Le bilan humain est terrible : plus de 70 000 morts officiellement recensés, un chiffre finalement reconnu par Israël et, selon plusieurs



spécialistes de la démographie en temps de guerre, un nombre réel probablement bien supérieur. On compte également près de 200 000 blessés et des dizaines de milliers de personnes toujours portées disparues sous les décombres. Après plus de 70 000 tonnes de bombes larguées par l'armée israé-

lienne, le déblaiement et la reconstruction prendront des années et nécessiteront des moyens considérables. Par ailleurs, l'armée israélienne continue d'occuper une grande partie du territoire de Gaza, tandis que les Palestiniens, déplacés à de multiples reprises, tentent de survivre dans les ruines ou dans



des camps de tentes surpeuplés, privés des services sanitaires et médicaux les plus élémentaires.

Des horreurs qui continuent de se jouer à huit clos, le gouvernement d'extrême droite israélien empêchant l'accès à la bande de Gaza à la presse internationale au mépris du droit à l'information et la liberté de la presse. Par ailleurs 261 journalistes et travailleurs des médias palestiniens ont été tués par Israël depuis le 7 octobre 2023, selon le décompte de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), faisant du territoire palestinien l'endroit de loin le plus meurtrier au monde pour la presse sur cette période.. Dans ce contexte, Donald Trump a présenté un projet qui viserait de facto à vider Gaza de sa population pour transformer ce territoire en zone économique lucrative et touristique, tout en exploitant les ressources gazières offshore. Un gouvernement intérimaire de technocrates, qu'il présiderait à vie, serait chargé de l'administration et de la reconstruction. Les Palestiniens de Gaza, jamais consultés, se verraient ainsi une nouvelle fois privés de tout contrôle sur leur avenir.

Une telle situation constitue une violation flagrante du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, des droits humains et du droit humanitaire, ainsi que des lois de la guerre.

La CGT n'a cessé de dénoncer cette situation. Fidèle à son engagement pour la justice et le respect du droit, elle s'oppose à l'usage de la force au service de la politique coloniale d'un Etat accusé par plusieurs ONG internationales de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et même de génocide.

C'est pourquoi nos organisations ont décidé de rejoindre les initiatives citoyennes des flottilles maritimes qui, à plusieurs reprises, ont tenté d'acheminer de l'aide vers Gaza et qui s'apprêtent à reprendre la mer au printemps. Cette démarche est pour nous un acte politique de solidarité avec un peuple soumis à la colonisation et à l'oppression.

Il s'agit d'affirmer le droit des Palestiniens, à Gaza comme en Cisjordanie occupée, à vivre dignement, à accéder à la liberté, à la santé, à l'éducation et à un avenir pour leurs enfants, ainsi que leur droit à vivre

sur leur terre et à y retourner. Nous apporterons également une aide humanitaire, certes modeste face à l'immensité des besoins, mais qui constitue un geste de solidarité utile face au dénuement du peuple de Gaza, à un moment où les États et les médias, après s'être brièvement tournés vers Gaza, semblent à nouveau détourner le regard.

Par cette initiative, nous voulons aussi interpellier les gouvernements et les pousser à assumer leurs responsabilités, à dénoncer et à agir enfin. Des dizaines de bateaux venus du monde entier vogueront vers Gaza pour rappeler que les valeurs de solidarité et d'humanité demeurent les seules capables de porter un espoir de paix.

Nos organisations appellent ainsi les structures de la CGT à contribuer financièrement à l'achat de bateaux afin de soutenir cette initiative. La tradition internationaliste de la CGT, son engagement constant en faveur du peuple palestinien, du droit international et de la paix trouveront, à travers cette campagne, une nouvelle occasion de s'exprimer.

Pour soutenir la flottille et participer à la solidarité, scanner le QR code pour se rendre sur:

<https://www.payasso.fr/udcgt nord/solidarite-palestine>



1 mois de luttes en images





PAS TOUCHE AU 1^{er} MAI !

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin. Avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1^{er} mai !

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié où on ne travaille pas MAIS on est obligatoirement payés quand même.

Certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances... Les artisans commerçants ont quant à eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié-es ce jour-là. Si demain, des commerces peuvent nous faire travailler le 1^{er} mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre ville et ses deux salarié-es, ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

En vérité, l'intention c'est d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1^{er} mai.

Cette loi prévoit d'étendre les dérogations :

- aux établissements de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.)
- aux commerces de vente alimentaire au détail (primeurs mais aussi supermarchés)
- aux établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)
- aux établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...)

On sait qu'une fois qu'un principe saute, la dérogation s'étend progressivement. C'est une première brèche vers la suppression du droit au repos rémunéré du 1^{er} mai : un jour de congé volé !

> NON, ÇA NE SERAIT PAS «PAYÉ DOUBLE»

On est déjà payés le 1^{er} mai, sans aller au travail. C'est un jour férié pas comme les autres. Si on était obligés de travailler un jour de plus, alors c'est normal d'être payé un jour de plus ! Encore heureux ! Faisons-le savoir clairement : cet argument est une énorme arnaque.

> NON, ON N'AURA PAS LE «CHOIX»

Le contrat de travail c'est par définition «la subordination» des salarié-es à la direction. L'entreprise est l'endroit où il y a le moins de démocratie. Faire croire qu'on peut avoir le «choix» alors qu'on connaît le chantage à l'embauche et à l'emploi, c'est une illusion !



ALORS
LE 10 AVRIL
TOUS DEVANT
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUR DÉFENDRE
NOTRE 1^{ER} MAI !!



COLLECTIF FORMATION SYNDICALE UD CGT 93

PLAN DE FORMATION 2026

Formation pour « Être acteur toute sa vie »

- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du **16 au 20 février** et Module 2 du **16 au 20 mars**
reportée pour le module 1 du **18 au 22 mai** et pour le module 2 du **22 au 26 juin 2026**
- Développer la CGT (ex N2) : Module 1 du **12 au 16 octobre** et Module 2 du **16 au 20 novembre**
- Lutter contre les idées d'extrême droite : Le **25 septembre**
- Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail : Du **01 au 3 avril** ou du **09 au 11 décembre**
- Initiation à l'utilisation du droit : Du **21 au 22 mai**
- Découvrir le syndicalisme Retraité : Du **15 au 16 octobre**
- Maquettage d'un tract sous Canva : Du **25 au 26 juin**
- Bureautique : Du **13 au 17 avril** ou du **21 au 25 septembre**

Formation « Accompagnement à la responsabilité »

- Politique financière syndicat / Union Locale : Du **30 novembre au 4 décembre**
- Formation des formateur·rices : Du **02 au 06 février**
- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) : Du **09 au 10 février**
- Négociation d'un protocole électoral : Du **5 au 6 février**
- Communication : Du **15 au 19 juin**
- Animation des Luites et Sécurité (ALS) : Du **22 au 23 juin**
- Reversement via Cogétise : Le **2 octobre**
- Accueil syndical / défense des droits : Du **09 au 10 avril**

Formation « Accompagnement à un mandat »

- CSE – Prise de mandat : Du **19 au 23 janvier** ou du **28 septembre au 2 octobre**
- CSE – Santé : Du **09 au 13 mars** ou du **01 au 05 juin** ou du **23 au 27 novembre**
- CSE Activités sociales et culturelles : Du **10 au 12 juin**
- Délégué·e syndical·e : Du **26 au 30 janvier** ou du **19 au 23 octobre**
- Conseiller·e du salarié : Du **11 au 13 février** ou du **16 au 18 septembre**
- Défenseur·euse Syndical·e : Du **23 au 27 mars** ou du **05 au 09 octobre**
- Référent·e harcèlement sexuel : Le **16 décembre**
- Journée d'étude « Accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) » : Le **19 mai**

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à demander la fiche d'inscription auprès de votre syndicat, de votre UL ou de l'UD à formationsyndicale@cgt93.fr

Attention la fiche d'inscription doit être validée et tamponnée par votre syndicat ou votre UL !

Formation syndicale de l'Union Départementale CGT 93
1, place de la Libération - 93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01.48.96.36.92 - e-mail : formationsyndicale@cgt93.fr

PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

DES POLITIQUES PUBLIQUES PAS ENCORE À LA HAUTEUR DU RISQUE

Faute d'ambition pour adapter les politiques publiques au vieillissement de la population, le gouvernement légifère à minima sur la perte d'autonomie des personnes âgées. Le pilotage du dispositif mis en place est confié aux départements. Un pis-aller. D'où l'urgence que les personnes concerné-e-s s'en mêlent. Pour se faire entendre, les retraité-e-s CGT disposent d'une première porte d'entrée : les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) où ils et elles sont représenté-e-s. Selon l'Insee, les 65 ans ou plus représenteront 29 % de la population à l'horizon 2070 contre moins de 13 % en 1970. En 2026, ils et elles sont d'ailleurs déjà presque aussi nombreux-ses (22,2 %) que les moins de 20 ans (22,5 %). Conséquence : la part des personnes de 85 ans devant augmenter massivement entre 2030 et 2050, la perte d'autonomie d'une partie de cette population âgée devient un enjeu important pour les pouvoirs publics. Concrètement, la perte d'autonomie — ou dépendance — se définit comme l'impossibilité pour une personne d'effectuer elle-même certains actes de la vie courante dans son environnement habituel.

LA PERTE D'AUTONOMIE, ENJEU PRINCIPAL POUR LES POUVOIRS PUBLICS

Après avoir promis pendant des années une loi de programmation sur le grand âge, l'exécutif a réduit son ambition avec la loi « Bien vieillir et autonomie » promulguée le 8 avril 2024. Son principal objectif est de limiter la dépense publique.

Ainsi, elle complète simplement le décret du 17 juillet 2023 sur les services autonomie à domicile (SAD de soins, d'aide à domicile...) et marque le « virage domiciliaire » qui vise à favoriser le maintien à domicile plutôt que l'orientation dans des résidences autonomie et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Au programme : adaptation des logements pour garantir la sécurité et l'autonomie des senior-e-s ; formation et revalorisation des professionnel-le-s de l'aide et du soin ; coordination des services ; soutien aux aidant-e-s ; réduction de l'isolement...

Un pis-aller, mais chacun-e sait que le maintien à domicile a souvent ses limites face au grand âge.

Dans un rapport daté du 29 mars 2024, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) pointe les « conséquences déjà observables » de la politique domiciliaire : « dégradation des conditions de vie et d'accompa-

gnement des personnes âgées en perte d'autonomie, report de la charge vers les familles, pénibilité accrue des métiers du grand âge, développement de modes de prise en charge peu encadrés, risques de maltraitance et d'abus de faiblesse, y compris à domicile, mise en tension du système de soin... »

Quant au moindre recours à l'EHPAD attendu, il n'est pas au rendez-vous, du fait du nombre de plus en plus élevé de personnes du grand âge.

On en veut pour preuve cette remarque de l'IGAS qui redoute une saturation de ces établissements : « malgré un âge d'entrée en Ehpad sans cesse plus élevé, la durée moyenne de séjour en Ehpad diminue très peu et reste proche de deux années. »

LA DÉPARTEMENTALISATION, UN FACTEUR D'INÉGALITÉ

En instituant le service public départemental de l'autonomie (SPDA), destiné à simplifier la vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la loi « Bien vieillir et autonomie » raccroche aussi les wagons avec la loi du 28 décembre 2015 relative à l'« adaptation de la société au vieillissement ».

Celle-ci avait créé le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) destiné à faire participer les usager-ère-s à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent et à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Ses membres sont des représentant-e-s des usager-ère-s, leurs aidant-e-s, les institutions (ARS, Éducation nationale, département...), des professionnel-le-s et organismes du secteur, des syndicats (dont la CGT), mais aussi des bénévoles, et il est organisé en deux collèges : personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Depuis la loi de 2024, le CDCA est donc l'instance de politique participative liée au SPDA. Piloté par le département avec l'Agence régionale de santé (ARS), ce service public de proximité vise en effet à définir les politiques et actions destinées « à simplifier les parcours, mieux coordonner les acteur-ric-e-s et garantir à chacun-e un accès équitable aux droits, à l'information et aux prestations, sur tout le territoire ».

Après avoir été expérimenté dans dix-huit départements, dont la Seine-Saint-Denis, le SPDA a été généralisé en 2025. Mais cette départementalisation est facteur d'inégalités territoriales.

« Le secteur de la santé et du médico-social doit relever d'une gestion nationale afin que le principe constitutionnel d'égalité de traitement des citoyen-ne-s, quel que

soit leur lieu de résidence sur le territoire, soit respecté », souligne le médecin Christophe Prudhomme de la CGT Hôpitaux de Paris.

De facto, l'évolution des financements alloués aux EHPAD par les départements au titre de la dépendance se révèle très inégale.

Ainsi, les Landes sont le département qui consacre le budget le plus important à l'autonomie et dont tous les EHPAD sont publics.

Loin derrière, la Seine-Saint-Denis propose essentiellement des résidences autonomie et des EHPAD privés.

Or, les politiques publiques devraient tenir compte des disparités territoriales en matière de conditions socio-économiques.

Certes, la Seine-Saint-Denis va demeurer le département le plus jeune de France métropolitaine avec 18,5 % de 65 ans et plus en 2050, contre 13,49 % en 2025.

Mais dans un contexte où le taux de pauvreté est le plus élevé de France (28,4 % contre 14,5 %), le constat est que dans ce département on vieillit parfois plus vite, la vulnérabilité des plus âgé-e-s y est parfois plus grande qu'ailleurs et le nombre de personnes en situation de handicap progresse fortement.

LE CDCA, OU SE SAISIR DE LA CONCERTATION

De l'accompagnement médico-social aux transports en passant par l'aide aux aidant-e-s, ou encore la culture et les loisirs, les membres des CDCA sont consulté-e-s sur tous les sujets afin de formuler des avis et recommandations.

Ils et elles sont aussi associé-e-s à l'élaboration du schéma autonomie et inclusion de leur département, tel que celui présenté le 5 février dernier à Montreuil (93) par la Seine-Saint-Denis pour les années 2025-2030.

En l'occurrence, celui-ci met en valeur des actions telles que les quartiers et habitats inclusifs, les tiers-lieux autonomie ou encore la promotion de l'accessibilité au sport et à la culture pour les senior-e-s.

Les représentant-e-s des retraité-e-s de la CGT 93 au sein du CDCA mesurent toutefois les limites de l'exercice :

« En réalité, nous nous sentons souvent inutiles. Sans compter que nous bénéficions de peu de moyens pour travailler sur les sujets, pas même de formation. »

Des propos corroborés par une étude ministérielle qui montre que, sur la période 2021-2024, dans 46 % des cas les CDCA n'ont pas rendu d'avis : les institutions ne les avaient pas consulté-e-s ou les ont informé-e-s a posteriori.

Prévu en 2026, le renouvellement des CDCA est peut-être l'occasion de réfléchir, au sein de la CGT, actif-ve-s et retraité-e-s, à la façon de travailler collectivement pour investir cette instance.

Par exemple, un cahier revendicatif territorial pourrait être un outil politique permettant d'affirmer notre citoyenneté en tant que retraité-e-s qui voulons gagner de nouveaux droits pour « bien vivre et bien vieillir ».

Nous appelons les camarades sensibilisé-e-s à ces questions à se faire connaître pour engager la réflexion, auprès de **contact.usrcgt93@orange.fr**

C'EST PAR LEUR MOBILISATION
QUE LES RETRAITÉ-ES
SERONT ENTENDU-ES

**Le jeudi 2 avril
toutes et tous au
rassemblement
devant le ministère
du travail**

Revalorisation des pensions, abattement des 10 %, refus de l'année blanche : depuis trois ans, relayé-e-s par des « expert-e-s complaisant-e-s », les gouvernements tentent, les retraité-e-s répondent !

Dans une démarche unitaire initiée par le groupe des neuf, en interpellant directement la population par leur mobilisation, le pouvoir a été contraint de reculer. Après l'adoption du budget par un article 49-3, la stratégie est identique : réduire drastiquement les dépenses de la Sécurité sociale, que ce soit dans la branche vieillesse, notamment en s'attaquant aux pensions de réversion, ou dans la branche maladie. Aujourd'hui, face à une loi de financement de la protection sociale qui, par ses conséquences, remet plus encore en cause le droit à la santé partout, pour toutes et tous (voir les dernières décisions sur le forfait hospitalier...), les retraité-e-s entendent poursuivre l'interpellation de la population et exiger des réponses positives.

La difficulté, voire l'impossibilité, d'accéder aux services de santé par le double mécanisme de la désertification médicale et de l'augmentation des restes à charge touche plus particulièrement la population retraitée. La volonté affichée de décentraliser les ARS (Agences régionales de santé), d'affecter une part de la CSG aux départements, renforce cette stratégie de désengagement de la Sécu et accentuera les fractures et inégalités territoriales.

Dans le cadre particulier de la prise en charge de l'autonomie, par les transferts de charges et face au vieillissement de la population, cette politique préfigure une ouverture encore plus grande au secteur marchand et un risque d'abandon d'une partie de la population. Si le pouvoir a été contraint de reculer, notamment sur l'abattement fiscal de 10 %, sur la revalorisation des pensions, sur l'année blanche, sur les franchises médicales, sur l'ALD (affection longue durée), aussitôt le budget voté, il a remis ces points sur la table.

Ce gouvernement entend poursuivre la remise en cause du droit à la santé partout, pour toutes et tous, refuser une véritable revalorisation des pensions de base et complémentaires, dont l'Agirc-Arrco, et accentuer le démantèlement des services publics.



NORTON/SAINT-GOBAIN ABRASIFS **Femmes et hommes en lutte face** **à deux multinationales !**

De l'extension des marchés au rythme des découvertes, la naissance d'une multinationale.

La Norton company voit le jour en 1885 lorsque sept entrepreneurs de Worcester achètent à Frank Norton son brevet d'invention d'une meule de rectification composée d'un aggloméré au silicate. Au fur et à mesure de son développement, elle investit dans les pays où l'automobile et la sidérurgie prédominent, notamment en France, d'abord à La Courneuve en 1918, puis à Conflans-Sainte-Honorine.

Norton devient rapidement la première multinationale mondiale de produits abrasifs. De 160 en 1930, l'effectif de l'usine de La Courneuve passera à 250 en 1939, à 800 en 1956 et à 1200 en 1969 pour redescendre à 750 en 1985



Afin de résister à leur **exploitation, les travailleurs** **s'organisent.**

Avec la mise en place du salaire au rendement et un salariat majoritairement classé OS, Norton est une entreprise capitaliste pour laquelle les besoins humains s'effacent devant le profit maximum.

Sans oublier les luttes de 1936 et l'engagement dans la Résistance, il faudra attendre 1948-1949 pour que se mette en place une section syndicale, rapidement décapitée par la direction. Guerre froide aidant, de plus dans une entreprise américaine, les dirigeant-e-s CGT sont licencié-e-s et remplacé-e-s par l'USN (Union des salarié-e-s Norton), un « syndicat » patronal qui publie la revue Entre nous se limitant à des informations banales.

Dans les années 1960, la dureté des conditions de travail pousse à la constitution ferme et définitive d'une section syndicale CGT.

En 1968, l'usine est occupée pendant un mois avec, à la tête de la grève, la syndicaliste Suzanne Di Lonardo, fille d'Ignace Kolasa, ajusteur à la SNCASE, résistant tué à Drancy pendant les combats de la Libération d'août 1944.

Les grévistes obtiennent : augmentation de salaire de 10 %, équivalent d'un 13e mois, réduction du temps de travail sans perte de salaire et paiement à 50 % des heures de grève.

En 1978, après trois semaines de grève, le « boni » (part de salaire liée au rendement) est intégré dans le salaire de base. Une belle victoire !

Le temps des restructurations

Les années 1980-1990 sont émaillées de conflits sur les salaires et l'égalité d'emploi entre hommes et femmes.

Fin 1985, la chronique d'une mort annoncée de l'emploi est en place avec une série de mesures (flexibilité, plans dits « sociaux », chômage technique, ...) accompagnée d'une subreptice délocalisation de productions à l'étranger (Pologne, Brésil...).

En parallèle, la répression anti-cégétiste frappe les dirigeant-e-s en premier lieu : mise à pied de Suzanne Di Lonardo et René Turpin, secrétaire du CE, licenciement de Jacques Deschamps, de la commission fédérale nationale CGT chimie.

À ce même moment d'exaspération, Jacques Nikonoff, cégétiste actif au CHS, décide d'une grève de la faim. Finalement licencié, il prépare alors l'examen d'entrée à l'ENA pour les non-bachelier-ère-s mis en place par le ministre communiste Anicet Le Pors. Premier ouvrier lauréat, il demandera sa réembauche dans le cadre de la loi d'amnistie, sans succès !

Après avoir pressuré Norton France, baissé les investissements et augmenté les frais financiers, arrosé les actionnaires à hauteur de 117 % des bénéfices, Norton USA cède sa filiale française au groupe Saint-Gobain. En 1990, cette dernière devient Saint-Gobain Abrasifs.

Des menaces de fermeture

C'est à la fin du 1er semestre 2006 que se précisent des menaces de fermeture du site de La Courneuve. 117 emplois sont concernés.

Le 4 juillet, la CGT organise une conférence de presse à la Bourse du travail de La Courneuve en présence de l'UL et de l'UD, à laquelle sont convié-e-s les autres organisations syndicales. Elle propose un moratoire ainsi qu'une table ronde avec le Préfet du 93, appuyée par la députée Muguette Jacquaint et Gilles Poux, maire communiste.

Le 27 septembre, un débrayage et un grand rassemblement unissant syndicats, élu-e-s et population ont lieu, au moment où se tient à Conflans un CCE dans le cadre de la procédure du PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).

La DG annonce une perte de 40 % d'activité sur les cinq dernières années, ayant conduit selon elle au transfert de la chaîne des meules grand diamètre en Pologne afin de bénéficier d'un prix de revient plus bas. À elle seule, cette phrase résume tout : au nom de la sacro-sainte loi du profit, la DG reproche une perte d'activité qu'elle a elle-même organisée !

Et c'est à ce titre qu'elle décide de fermer l'usine et de sacrifier des familles entières avec les répercussions induites.

Dès lors, le mouvement se durcit.

Le 13 novembre 2006 dès 6 h du matin, la grève totale est décidée. La production sera à l'arrêt durant trois semaines. S'appuyant sur les succès obtenus à Alstom La Courneuve et Saint-Ouen, les salarié-e-s de La Courneuve, majoritairement OS, dont 80 % ont plus de 50 ans et dont certain-e-s ont été exposé-e-s à l'amiante, exigent une véritable pré-retraite, des indemnités de départ à la hauteur, des reclassements en région parisienne.

Par ailleurs, la CGT met en avant les résultats du groupe avec un résultat net de +26 %.

En contact permanent avec la fédération CGT chimie, l'UL CGT représentée par Gérard Mantovani a appris que deux jugements favorables aux travailleur-euse-s ont permis de lever le PSE chez Capgemini et Kodak, les attributions du CE n'ayant pas été respectées : la GPEC n'a pas été réunie dans les trois années précédant le PSE.

Saint-Gobain ne souhaitant pas reprendre la procédure à zéro, la DG est contrainte d'entamer des négociations. Ce n'est qu'à cette condition que le barrage mis en place pour empêcher l'accès à la plateforme est levé le 22 novembre à midi.

Le lendemain matin, des dizaines de salarié-e-s déferlent à La Défense, distribuent des milliers de tracts à la sortie du métro et occupent la plateforme extérieure à l'entrée du siège du groupe. Les négociations auxquelles participe l'UL dureront des heures.

Le 5 décembre, les travailleur-euse-s votent la reprise du travail et fêtent leur victoire toute une journée dans une salle prêtée par la Ville. Iels ont obtenu l'âge de la pré-retraite avancé à 55 ans, le reclassement à Conflans et à Vaujours du personnel non concerné par la retraite et l'augmentation conséquente du montant de plusieurs primes, dont la prime de reprise du travail de 3 500 euros versée à partir de quatre semaines de travail. Une manière de payer les jours de grève sans l'écrire !

L'usine du n°178 avenue Paul Vaillant-Couturier a fermé ses portes fin janvier 2007. La démolition des bâtiments a été suivie d'une dépollution des sols menée en vue d'une reconversion de ces 4,3 ha en parc d'activités.

Sources : archives UL CGT La Courneuve, archives communales La Courneuve, archives Saint-Gobain en ligne, Maitron en ligne (notices Kolasa Ignace et Suzanne), souvenirs personnels.

GAGNONS LA BATAILLE DES IDÉES !



NUMÉRO ANNIVERSAIRE

FRONT POPULAIRE QUAND LA LUTTE CHANGE TOUT

COMMANDEZ CE NUMÉRO



LA VIE OUVRIÈRE #16 - HIVER 2026

Adresse d'expédition (Écrire en lettres capitales, merci)

* Champs obligatoires

Je commande la Vie Ouvrière #16

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom* _____

Prénom* _____

N°* _____ Rue* _____

Code postal* _____ Ville* _____ Tél. _____

Fédération ou branche professionnelle _____

UDI _____ Courriel* _____

Réf.	Désignation	Prix unitaire	Qté	Montant total
00162026	LA VIE OUVRIÈRE #16	9,50 €		

BON DE COMMANDE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière
Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
commercial@nvo.fr - 01 49 88 68 50

N° chèque (à l'ordre de La Vie Ouvrière)

Banque

ABONNEZ-VOUS !

- 4 numéros papier / an
- Versions numériques
- nvo.fr en illimité
- Newsletter

À PARTIR DE 5€ PAR MOIS
1 AN D'ABONNEMENT



Abonnez-vous en ligne
sur **nvoboutique.fr**

Soutenez
une presse syndicale
indépendante
et engagée.

Nous collectons ces données afin de gérer votre commande. Nous utilisons également votre adresse électronique pour vous adresser des publicités concernant des produits analogues à ceux que vous commandez. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci-dessous : ☐ Je m'oppose à ce que la Nouvelle SA La Vie Ouvrière me propose par courriel des produits analogues à ceux que j'ai déjà commandés.

code origine : ÉVÉNEMENT

Retrouvez toutes nos revues sur nvoboutique.fr

[f /NVO-LaNouvelleVieOuvriere](https://www.facebook.com/NVO-LaNouvelleVieOuvriere)

[X La_NVO](https://www.x.com/La_NVO)

[@La_NVO](https://www.instagram.com/La_NVO)